



**POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE  
APPLICABLE A L'ISDND DE CHAGNY SUR LES BOIS**

Réf. : POL  
PM : 1  
Version : 5  
Maj : 10/12/2024  
Page : 1/1

Le Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers (SMET 71) est un établissement public qui gère en régie l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chagny « Sur les bois ».

Sa finalité est d'assurer le service public de traitement et de valorisation des déchets non dangereux produits sur son territoire, conformément à la réglementation.

Depuis le 25 novembre 2004, date de la première certification, le SMET 71 s'est engagé dans une démarche volontaire de protection de l'environnement, de prévention de la pollution et, en général, de limitation des impacts de ses activités.

**Le domaine d'application concerne l'ensemble des activités de l'ISDND « Sur les Bois », sur la commune de Chagny, le bâtiment du siège social du SMET 71 ainsi que le contrôle des entrées sur l'ISDND effectuées au poste de pesée n°1.**

Conscient des défis écologiques à venir, le SMET 71 renforce son engagement pour la période 2025-2027 selon les enjeux suivants :

Externes :

- **Assurer la continuité du service public de traitement des déchets.**
- **Pérenniser le syndicat en se renouvelant : mettre en œuvre des alternatives à l'enfouissement.**
- **Renforcer le lien opérationnel avec les adhérents pour harmoniser les performances du territoire.**

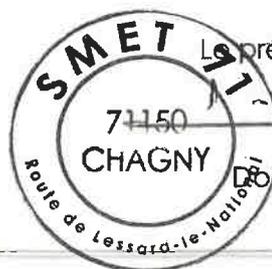
Internes :

- **Exploiter l'ISDND en limitant les impacts environnementaux et en satisfaisant à ses obligations de conformité.**
- **Améliorer les conditions de travail des agents du SMET 71 en favorisant le bien-être au travail, en préservant leur santé et en protégeant leur sécurité.**
- **Poursuivre les démarches éco-exemplaires en interne.**

Pour y répondre, le SMET 71 définit des objectifs environnementaux et planifie des actions pour les atteindre dans le Programme de Management Environnemental élaboré pour la période 2025-2027 ; ce programme concrétise la volonté d'amélioration continue du SMET 71.

Avec les moyens financiers alloués par le comité syndical du SMET 71, je m'engage à dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique environnementale.

Je donne autorité et responsabilité à la direction du SMET 71, qui m'en rendra compte, de s'assurer que le Système de Management Environnemental est conforme à la Norme ISO 14 001 version 2015.



Le président du SMET 71

Dominique JUILLOT